



Campagne des luttes à venir

Dans le cas où vous utiliseriez **plusieurs mâles successifs** pour la reproduction, il est vivement conseillé de laisser une dizaine de jours entre chaque lot ; si ce laps de temps n'est pas respecté, les dates exactes des saillies / monte-en-main seront également à communiquer !

Lors de l'**achat de femelles saillies/gestantes**, une déclaration de luttes de l'ancien propriétaire est obligatoire pour permettre l'enregistrement des agnelages. Cette déclaration sera à transmettre (au plus tard) avant les mise-bas. Dans le cas où le reproducteur n'est pas répertorié dans la banque de données, son Certificat Zootechnique sera à annexer.

Nous vous rappelons que le **prélèvement d'un échantillon de sang ou de sperme de tous les mâles utilisés pour la reproduction est obligatoire** (mâle en propriété, loué, utilisé pour l'insémination artificielle ou la saillie de femelles achetées gestantes).

N'hésitez pas à contacter le secrétariat pour de plus amples informations !

Tonte des agneaux/-elles de la race Texel Français

A partir du 15 août, tout agneau (tant mâle que femelle) devra être tondu pour participer aux concours !

Déroulement des expertises

En cette période, nous vous rappelons les modalités de réception de nos agents de terrain afin de veiller au bon déroulement de leur visite dans votre exploitation :

- Les animaux doivent être rentrés et rassemblés en un seul point (dans un endroit propre).
- Les bêtes sur lesquelles l'agent doit intervenir doivent être contenues de manière à faciliter le travail de l'agent ; il n'est pas du ressort de l'agent d'attraper les animaux.
- La toison des animaux sera, dans la mesure du possible, sèche.
- Prévoir une surface plane à proximité des animaux pour l'installation du matériel.
- L'agent doit avoir accès à un point d'eau pour nettoyer son matériel.
- L'éleveur doit être disponible pour donner les informations nécessaires au bon déroulement du travail de l'agent.

Le passage de l'agent ne se fait que sur base d'une demande correctement rentrée à qui de droit. Comme chaque année, le formulaire de demandes d'expertises a été / sera envoyé (races de bergerie / herbage) par mail ou courrier.